

Atelier DOCUMENT UNIQUE de sécurité

Les 25 septembre et 2 octobre 2026
De 9h00 à 12h00
CAPEB 30 –NIMES

Grâce à leur convention de partenariat sur le dispositif PREVAL, l'OPPBTP et la CAPEB Gard vous proposent de bénéficier d'un **accompagnement gratuit** pour la réalisation de votre document unique (DU)

En deux matinées, rédigez votre DU :

Séance 1 : Cadre réglementaire, principes généraux de prévention à l'évaluation des risques et prise en main du logiciel d'évaluation des risques pour l'élaboration du DU.

Séance 2 : Mise en commun des travaux, actions de prévention et construction du plan d'action.

Une visite de chantier de 2 heures avec le conseiller OPPBTP entre les 2 séances complètera le dispositif.

Nous vous rappelons que le DU est obligatoire depuis le 5 novembre 2001 et qu'il doit être mis à jour au moins une fois par an ou lors de l'apparition de tout nouveau risque.

Protégez votre entreprise en restant conforme à vos obligations.

Attendre pour rédiger ce document peut coûter cher : un contrôle de l'Inspection du travail peut entraîner une amende jusqu'à 4 000 € par salarié concerné, pouvant être doublée en cas de récidive.

COUPON A RETOURNER AU SERVICE FORMATION : formation@capeb30.fr

Nom de l'entreprise :
Nom du participant :
Statut du stagiaire :
Adresse de l'entreprise :
.....
Code postal : Ville :
SIRET : Nombre salarié :
Tel :
Mail :@.....